

**Arrêté N° 2023-132**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

**Arrête :**

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07 avril 2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux  
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	GAY Claudine MCF  MOALLA Néjib PU	DONDAINAS Maryse La Poste  LOMBARD Pierre-Alain Daikin

Annexe arrêté n°2023-132